

Procès-verbal de la Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 5 novembre 2014 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Gilles Labelle
Monsieur le conseiller François Lafrenière
Madame la conseillère Françoise Lafrenière
Monsieur le conseiller Réjean Hardy
Madame la conseillère Pauline Sauvé

Est absente (motivée) :

Madame la conseillère Denise Soucy

Est aussi présent :

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard

Citoyens

Monsieur Jean-Claude Loyer	Madame Marie-Laure Marois
Madame Raymonde C. Marois	Madame Denise F. Rochon
Madame Marie-Thérèse Kaseef	Monsieur Laurier Henri
Monsieur Sam Émond	Monsieur Denis Barbe
Monsieur Jeannot Lafrenière	Monsieur Ronald Dubeau
Monsieur Yves Léveillé	Monsieur Lionel Sauvé

Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

2014-11-357 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-358 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2014

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-359 Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 octobre 2014

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-360 Achat d'une remorque usagée

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de procéder à l'achat d'une remorque usagée qui servira d'entreposage pour l'inventaire saisonnier des travaux publics à l'écocentre.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-361 Course d'aventure «RAID Pulse»

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de nommer une personne qui agira comme «agent de liaison» afin d'assurer un suivi de cet événement qui se tiendra le 16 mai 2015 à Lac-Sainte-Marie.

De reporter au budget 2015 les demandes du promoteur de cette course d'aventure à Lac-Sainte-Marie.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-362 Adhésion à un achat regroupé – Solution UMQ – pour l'obtention de services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés municipaux

Considérant que conformément à la Loi sur les cités et villes et au Code municipal du Québec, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé un appel d'offres public pour obtenir les services d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés de municipalités et d'organismes municipaux regroupés au sein de l'UMQ.

Considérant que Mallette Actuaire Inc. s'est vu octroyer le contrat pour les services professionnels d'un consultant requis par l'UMQ.

Considérant que le taux de commission prévu au contrat octroyé par l'UMQ à Mallette Actuaire Inc. est de 0,8 %.

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie souhaite maintenant adhérer à la solution des regroupements de l'UMQ et retenir les services de Mallette Actuaire Inc.

Considérant que selon l'estimation de la municipalité, la valeur du mandat à consentir à Mallette Actuaire Inc. s'avère inférieure à 25,000.00 \$ pour la durée maximale du mandat, soit cinq ans (taxes incluses).

Considérant que la municipalité déclare qu'aucun autre mandat concernant un consultant ou un gestionnaire pour son régime d'assurance collective n'est actuellement en vigueur ou ne le sera à compter du début du mandat à Mallette Actuaire Inc.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu :

Que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récépissé au long.

Que la municipalité confirme son adhésion à la solution des regroupements de l'UMQ pour obtenir auprès de Mallette Actuaire Inc. des services professionnels en matière d'assurance collective pour ses employés, au taux de commission de 0,8 %.

Que la municipalité accepte de verser des honoraires de 0.00 \$ (plus taxes applicables) à Mallette Actuaire Inc. pour la réalisation de l'appel d'offres, de l'analyse des soumissions ainsi que de la mise en vigueur du nouveau régime d'assurance collective au 1^{er} janvier 2015.

Que l'adhésion au regroupement - Solution UMQ sera de cinq ans.

Que la municipalité mandate l'UMQ pour agir à titre de délégué pour le lancement d'un appel d'offres public, pour l'octroi éventuel d'un contrat d'assurance collective pour ses employés de même que pour son renouvellement ainsi que l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

Que la municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la municipalité durant le contrat ainsi que les frais rattachés à la parution de l'appel d'offres et à l'ouverture des soumissions de : 500.00 \$.

Que la municipalité s'engage à respecter les clauses et conditions dudit contrat avec l'assureur à qui sera octroyé le contrat, comme si elle avait contracté directement avec lui.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-363 Club de vélos MSM

Considérant qu'un accident a eu lieu sur les pistes de vélo de montagne et que la municipalité tient à cœur la sécurité du public.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'organiser une rencontre entre la Sûreté du

Québec (SQ), les pompiers volontaires, les ambulanciers, le Ministère des transports du Québec (MTQ) et le Club de vélos MSM afin de comprendre et établir le rôle de chaque intervenant lors d'accidents en montagne.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-364 Organisation du Déjeuner du maire

Considérant que le Déjeuner du maire a pour but de lever des fonds dans le cadre de la campagne de Centraide et que celui-ci aura lieu le dimanche, 7 décembre 2014, à compter de 9h00 au Centre communautaire de la municipalité.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'allouer un budget de 1,500.00\$ pour organiser les achats requis pour la tenue du Déjeuner du maire en décembre prochain.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-365 Annuaire des subventions au Québec 2015

Considérant que l'Annuaire des subventions au Québec offre une foule de renseignements sur plus de 2000 programmes d'aide financière offerts au niveau fédéral, provincial, associations et fondations.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'acheter un exemplaire, sous forme de DVD, de l'Annuaire des subventions au Québec 2015 au montant de 69.95 \$ plus les taxes applicables.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-366 Fermeture du bureau administratif lors de la période des fêtes

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de fermer les bureaux administratifs de la municipalité pendant le temps des fêtes à compter de midi, le 24 décembre 2014 jusqu'au 2 janvier 2015 inclusivement.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-367 Festival des arts de la scène Val-Gatinois 2015

Considérant que la 6^e édition du Festival des arts de la scène Val-Gatinois aura lieu du 8 au 14 mars 2015 et que la municipalité contribue à chaque année une aide financière et un support technique pour soutenir les activités organisationnelles et culturelles dudit Festival.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de contribuer la même somme d'aide financière qu'en 2014, soit la somme de 2,500.00 \$, plus le support technique requis dans l'organisation et la tenue de la 6e édition du Festival des arts de la scène Val-Gatinois en 2015.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-368 Journal des déboursés

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'adopter les comptes et les ajouts de la période, déposés séance tenante au conseil municipal, portant les numéros 6587 à 6630 inclusivement pour un montant total de 205,595.46 \$, de suspendre jusqu'à nouvel ordre le chèque portant le numéro 6603 au montant de 9,186.50 \$, ce qui représente un montant total de 196,408.96 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-369 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 40 à 44 au montant de 73,411.29 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-370 Adoption du rapport financier

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 31 octobre 2014 tel que présenté par Monsieur le directeur général Yvon Blanchard.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-371 Rapport sur la situation financière de la municipalité

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu que le rapport sur la situation financière de la municipalité soit publié tel que présenté par Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-372 État des comptes à recevoir

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'envoyer l'état des comptes à recevoir en date du 30 octobre 2014 au procureur de la municipalité pour la perception des comptes en souffrance.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-373 État comparatif budgétaire

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter l'état comparatif budgétaire tel que présenté par Monsieur le directeur général Yvon Blanchard.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-374 Radio CHGA 97.3 – Offre de publicité – clé en main municipalité 2015

Considérant que l'offre de publicité clé en main municipalité 2014 de Radio CHGA 97.3 a été bénéfique à la municipalité pour diffuser plusieurs activités diverses au sein de sa communauté l'année dernière.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'adhérer de nouveau à l'offre de publicité clé en main pour l'année 2015 au montant de 1,435.00 \$ qui servira à annoncer les futures activités et événements qui auront lieu dans la communauté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-375 Commission de protection du territoire agricole Québec (CPTAQ)

Considérant qu'une rencontre avec la CPTAQ et 7330324 Canada Inc. a été fixée le 26 novembre 2014, à 11h15, à l'hôtel Best Western Plus Gatineau-Ottawa, situé au 131, rue Laurier à Gatineau, pour faire suite à la demande d'autorisation de 7330324 Canada Inc.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu que Monsieur Martin Lafrenière participe à ladite rencontre.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-376 Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau (Regroupement) est l'organisme de concertation régionale des organismes, municipalités et associations de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Considérant que la mise en commun des efforts de protection des eaux ainsi que le partage d'information en matière d'environnement sont d'intérêt public.

Considérant que le Regroupement est au service des associations de lacs et de bassins versants et qu'il entend collaborer pleinement en tant que partenaire.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de nommer Monsieur le conseiller François Lafrenière à titre de représentant de notre municipalité et de payer la somme de 250.00 \$ pour l'année 2015 pour l'adhésion au Regroupement.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-377 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) assume un leadership politique et stratégique par la pertinence de ses interventions auprès des gouvernements et autre intervenants municipaux et qu'ensemble nous formons une force incontournable qui contribue incontestablement à faire rayonner les régions et grandir le Québec.

Considérant que la FQM offre un nouveau service en ressources humaines et de nombreux services et produits diversifiés, personnalisés et adaptés aux besoins des municipalités.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de renouveler l'adhésion à la FMQ, au montant de 998.67\$, afin de bénéficier de leur rapport de force auprès des instances gouvernementales et municipales pour relever les défis actuels et futurs dans l'arène municipale.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-378 Demande d'appui de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) de Gracefield

Considérant que l'AFEAS de Gracefield a déposé une demande d'appuyer leur mobilisation et leur campagne annuelle de sensibilisation contre la violence sous toutes ses formes.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu que la municipalité décrète le 8 décembre la «Journée contre l'intimidation» et les semaines du 25 novembre au 6 décembre 2014 inclusivement comme étant les «Semaines contre la violence» et d'afficher cette information sur le site web de la municipalité.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-379 La fondation pour les arts, les lettres et la culture

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que Madame la conseillère Pauline Sauvé et son invité participent au Gala d'excellence Les Culturiades de la Fondation pour les arts, les lettres et la culture, le 20 novembre 2014, à 18h00, à la Salle Jean-Desprez de la Maison du Citoyen, 35, rue Laurier, Gatineau.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-380 Radio CHGA 97.3 - «Clé en main»

Considérant que la Radio CHGA 97.3 offre l'opportunité aux élus de souhaiter de Joyeuses fêtes à leurs citoyennes et citoyens et que cette diffusion fait partie du forfait «clé en main» de la municipalité.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de diffuser que les élus de la municipalité souhaitent des vœux de Joyeuses fêtes à leurs citoyennes et citoyens et ce, sans devoir déboursier aucun frais supplémentaire.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-381 Abrogation de la Résolution 2014-10-343 Le Choix Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que l'offre exclusive du journal le Choix Vallée-de-la-Gatineau ne représente pas 6 parutions de 10 modules (5" x 4.23") pour la somme de 150.00 \$, mais plutôt pour la somme de 750.00 \$.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de ne pas retenir l'offre de publicité et d'abroger la résolution 2014-10-343 en raison d'une interprétation qui ne reflète pas l'offre de publicité en question.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-382 Renouvellement de l'abonnement auprès de Tourisme Outaouais

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de renouveler l'abonnement de la municipalité auprès de Tourisme Outaouais pour la somme de 334.58 \$ incluant les taxes applicables.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-383 Adjudication du contrat de surfacage du chemin Lemens

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres intitulé «surfacage d'une partie du chemin Lemens» prenant fin le 30 octobre dernier, à 11h30.

Considérant que l'appel d'offres portait sur le surfacage d'une partie du chemin Lemens et que 3 soumissions ont été déposées en bonne et due forme au bureau municipal à cet effet.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de retenir la soumission de Construction Edelweiss Inc. au montant de 46,299.28 \$ pour le surfacage d'une partie du chemin Lemens et ce, conditionnel à ce que le Ministre des transports du Québec (MTQ) confirme formellement l'octroi de la subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-384 Embauche d'un opérateur/chauffeur aux travaux publics

Considérant qu'un bon nombre de candidatures ont été déposées à la municipalité pour considération et que le comité de sélection a procédé à des entrevues le 30 octobre dernier et qu'une candidature a été retenue pour le poste d'opérateur/chauffeur aux travaux publics.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'offrir le poste d'opérateur/chauffeur aux travaux publics à Monsieur François Garneau, incluant une période de probation de 6 mois.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-385 Demande auprès du Ministère des transports du Québec (MTQ) de réduire la limite de vitesse à la sortie du village en direction de Kazabazua

Considérant qu'une rencontre a eu lieu avec les représentants du MTQ et plusieurs parties prenantes ayant pour but de diminuer les risques d'accidents et d'incidents sur le pont en installant possiblement des feux clignotants avant l'entrée du pont vert.

Considérant qu'il y a évidemment des problèmes de visibilité, le MTQ a recommandé des mesures afin de palier à ces problèmes pour réduire les risques, surtout quant à l'élimination du roc dans les deux sens de la circulation avant de s'engager sur le pont.

Considérant qu'une enveloppe monétaire du MTQ est dédiée à des améliorations, mais qu'il n'est pas garanti que ce projet soit réalisé cette année malgré le fait qu'il figure à la programmation des travaux à effectuer par le MTQ.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de demander au MTQ de réduire la vitesse de circulation à la sortie du village en direction de Kazabazua en prolongeant la vitesse permise de 50km/hr jusqu'au pont, ce qui pourrait réduire des risques d'accidents ou d'incidents à cet endroit.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-386 Laflamme et Associés – Mise en demeure au sujet du déblaiement du chemin de la Chute

Considérant que les propriétaires indiqués dans la mise en demeure ont accès à leur propriété en utilisant un chemin de détour.

Considérant que les services d'urgence de cette région ont accès aux propriétés par la municipalité de Gracefield.

Considérant qu'une entente inter municipale stipule que la municipalité de Gracefield s'engage à desservir les divers services dans cette section du chemin de la Chute.

Considérant que la municipalité n'a jamais déblayé cette section du chemin de la Chute.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de rejeter la demande des propriétaires visés dans la mise en demeure de Laflamme et Associés.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-387 Soirée de reconnaissance loisir, sport et culture

Considérant que 6 nominations ont été retenues à titre de finalistes dans les catégories suivantes :

- Municipalité impliquée : Lac-Sainte-Marie
- Événement sportif : Festi-vélo de montagne
- Événement culturel ou artistique : Festival des arts de la scène Val-Gatinois
- Entraîneur de l'année : Monsieur Gilles Gauthier
- Dévouement culturel : Monsieur Denis Labelle et Madame Nadine Pinton

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de désigner Madame la conseillère Denise Soucy et Madame la conseillère Pauline Sauvé à titre de représentantes de la municipalité afin de participer à la Soirée de reconnaissance loisir, sport et culture qui se tiendra le jeudi, 27 novembre 2014, à compter de 17h00, à Maniwaki.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-388 Entente relative de fourniture mutuelle de service de protection contre l'incendie entre la municipalité de Low et la municipalité de Lac-Sainte-Marie

Considérant que les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie.

Considérant que les casernes situées à proximité peuvent être appelées à intervenir dans la municipalité voisine dès l'appel initial selon le protocole de déploiement en vigueur dans chaque municipalité ou sur demande lors d'intervention plus importante.

Considérant que chaque municipalité peut, conformément à la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. 20), établir les tarifs pour l'utilisation des services de son service de sécurité incendie.

Considérant qu'une entente a été déposée par la municipalité de Low et doit être signée par cette dernière et la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'autoriser Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le directeur général Yvon Blanchard à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, l'entente relative de fourniture mutuelle de service de protection contre l'incendie entre la municipalité de Low et la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-389 Cour du Québec : Dossier 550-61-039208-141 PR 08/10/14 7 – Constat 1004001114364658

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'acquitter le montant réclamé de 993.00 \$ et les frais de changement de plaidoyer de 26.00 \$ dans le dossier no.550-61-039208-141 PR 08/10/14 7 de la Cour du Québec suite au constat d'infraction no. 1004001114364658.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-390 L'Association régionale de camping et caravaning de l'Outaouais

Considérant que l'Association régionale de camping et de caravaning de l'Outaouais (ARCCO) a déposé une demande à la municipalité parce qu'elle est à la recherche d'un site pour tenir un rassemblement de caravaniers du 1^{er} au 3 mai 2015.

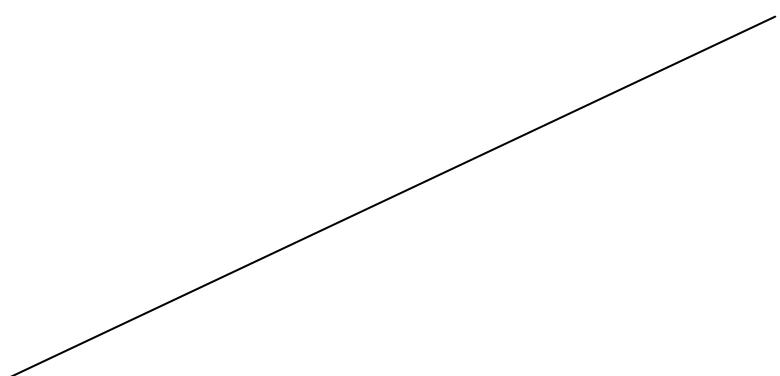
Considérant que lors du rassemblement de l'ARCCO, environ 150 personnes pourraient se trouver sur le site de camping municipal et de ses environs, pouvant créer des retombées économiques intéressantes pour les commerçants de la municipalité.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de donner accès aux organisateurs de l'ARCCO au site municipal dès le 30 avril 2015 et de leur permettre d'organiser leur rassemblement de caravaniers à cet endroit du 1^{er} mai au 3 mai 2015.

De leur donner accès à la salle du centre communautaire, à une source d'approvisionnement en eau, à une prise électrique, à des poubelles, des bacs de recyclage et à un poste de vidange.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2014-11-391 Nomination de Monsieur Damien Lafrenière

Considérant que trois commissaires ont été élus sur le territoire de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais à la suite des élections scolaires du 2 novembre dernier.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'envoyer une lettre de félicitations à Monsieur Damien Lafrenière suite à sa victoire dans la circonscription numéro 7 et d'avoir été élu de nouveau à titre de commissaire à la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-392 Projet de loi spéciale : Loi concernant la municipalité de Lac-Sainte-Marie

Considérant que le 4 juin 2014, la municipalité de Lac-Sainte-Marie a adopté le Règlement relatif à un programme de revitalisation concernant l'octroi de crédits de taxes foncières pour la construction et la rénovation (règlement numéro 2014-06-001) en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19-1).

Considérant que le règlement de revitalisation a pour but d'attirer et de maintenir des populations de résidents et non-résidents sur le territoire de la municipalité, mais que ce règlement ne s'applique qu'à deux secteurs spécifiques et restreints de son territoire.

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie a intérêt à ce que certains pouvoirs lui soient accordés pour atténuer la crise commerciale et la dévitalisation actuelle en plus de faciliter son développement économique sur l'ensemble de son territoire.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu ce qui suit :

1. De demander à l'Assemblée nationale du Québec d'adopter un projet de loi d'intérêt privé ayant principalement pour objet d'autoriser la municipalité de Lac-Sainte-Marie à accorder toute forme d'aide financière à la construction et la rénovation d'immeubles résidentiels et commerciaux sur son territoire et à octroyer une aide financière à la construction de nouveaux immeubles résidentiels et commerciaux et à la rénovation d'immeubles existants.
2. D'approuver le texte joint du projet de loi d'intérêt public, soumis par les conseillers juridiques Caza Marceau + Soucy Boudreau, et de les autoriser, en collaboration avec le maire et les conseillers municipaux et les officiers en loi du Gouvernement, à y apporter les corrections nécessaires ou utiles pour permettre à la municipalité d'obtenir les pouvoirs spéciaux demandés et, le cas échéant, de joindre cette demande à celles des autres municipalités intéressées.
3. De demander à Monsieur André Fortin, député de la circonscription électorale de Pontiac, de parrainer ce projet de loi d'intérêt privé et lui transmettre copie de la présente résolution et du texte de ce projet de loi d'intérêt privé.
4. De mandater le cabinet d'avocats Caza Marceau + Soucy Boudreau, en collaboration avec le député, le maire, le directeur général et secrétaire-trésorier, pour faire les procédures et les démarches nécessaires à la présentation de ce projet de loi d'intérêt privée à l'Assemblée nationale du Québec.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-11-393 Clôture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de clore la séance ordinaire étant donné que tous les sujets ont été traités. La séance est levée à 20h00.

Gary Lachapelle
Maire

Yvon Blanchard
Directeur général/Secrétaire-Trésorier